

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

OBJET : CIRCULATION ALTERNEE AVENUE DE POMEROLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande du 02/07/2021 de la Société SANCHIS, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour travaux de raccordement ENEDIS réfection de BRT,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Société « SANCHIS » - 6 AVENUE CARRION DE NIZAS – 34120 PEZENAS, est autorisée à occuper la chaussée afin de mener à bien les travaux de *raccordement ENEDIS réfection de BRT* à l'endroit suivant :

- **6 AVENUE DE POMEROLS**

Article 2^{ème} : La présente autorisation est délivrée pour le 26 Juillet 2021 pour une durée de 21 jours, La circulation sera alternée par feux tricolores,

Article 3^{ème} : Le permissionnaire est tenu de mettre en place la signalisation correspondante et adaptée à cette intervention, laquelle ne doit pas entraver durablement la libre circulation des usagers. Il sera par ailleurs responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux, et sera tenu, dès la fin du chantier, d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Dans l'hypothèse où la parcelle occupée ne serait pas restituée dans son état initial, la remise en état serait exécutée par l'administration communale aux frais du permissionnaire.

Article 4^{ème} : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^{ème} : Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- **Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur**
- **Notifié à la Société SANCHIS**

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 05 Juillet 2021

Le Maire



Didier MICHEL